BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

824 687 461 RCS Bourg-en-Bresse.
MALTY.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 5500.00 EUR.
Adresse : 191, Rue De Pre Lacour, 01470 Briord.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE MALTY A LA SOCIETE J'OSE DISTRIBUTION 1/ Identification des sociétés : Apporteuse : Société MALTY, société à responsabilité limitée au capital de 5 500 Euros dont le siège social est à BRIORD (01 470) - 191 Rue de Pré Lacour, immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 824 687 461. Bénéficiaire : Société J'OSE DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 7 622, 45 Euros, dont le siège social est à CHAVANOZ (38 230) - 1 Rue du 8 Mai 1945 et immatriculée au RCS de Vienne sous le numéro 412 340 564. 2/ Nouveau capital société J'OSE DISTRIBUTION après 1'opération d'apport partiel d'actif : 12 699 £ (capital augmenté de 5 076, 55 Euros pour être porté de 7 622, 45 Euros à 12 699 Euros) 3/ Apport par la société MALTY ACTIF : 73 562, 63 € PASSIF : 49 788, 88 € ACTIF NET APPORTE : 23 773, 75 € 4/ Rapport d'échange : pour déterminer la parité d'échange, il a été procédé à 1'évaluation réelle des deux sociétés. La valeur réelle des titres de chacune des deux sociétés est la suivante : Valeur d'une part sociale de la société MALTY - 200 000 Euros/ 550 Parts = 363,63 € Valeur d'une part sociale de la société J'OSE DISTRIBUTION = 300 000 Euros/ 500 Actions = 600 Soit un rapport d'échange de = 0, 60 5/ Prime d'apport : VALEUR NETTE DES APPORTS 23 773, 75 EUROS A SOUSTRAIRE DE CETTE VALEUR, LE MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL 5076, 55 EUROS PRIME D'APPORT 18 697,20 EUROS 6/ Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société MALTY concernant la branche d'activité apportée depuis le ler janvier 2026 jusqu'au jour de la réalisation définitive de 1'apport partiel d'actif, seront prises en charge par la société J'OSE DISTRIBUTION. Les créanciers de la société MALTY, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les textes légaux. Conformément aux dispositions de l'Article L 236-6 du Code de Commerce, un exemplaire du contrat d'apport partiel d'actif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne le 28 juillet 2026 et un exemplaire du contrat d'apport partiel d'actif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse le 29 juillet 2026..